

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Baertschi, Daniel Sormanni,
Jean-Marie Voumard, Thierry Cerutti, Sandro Pistis,
André Python, Ana Roch, Françoise Sapin, Florian
Gander

Date de dépôt : 25 novembre 2019

Proposition de motion

Menace contre le commerce genevois : les TPG doivent retirer immédiatement la publicité scandaleuse en faveur d'Annemasse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'une publicité placardée sur les trams genevois des TPG incite les consommateurs à fuir les commerces genevois et à se précipiter dans les commerces d'Annemasse ;
- qu'une publicité de ce type est particulièrement agressive et a comme unique but de siphonner les consommateurs genevois afin de les faire venir à Annemasse ;
- que cette concurrence est tout à fait déloyale et se concrétise grâce aux TPG, financés par les contribuables genevois, c'est-à-dire par les commerçants de notre canton,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir immédiatement auprès des TPG afin de supprimer la publicité en faveur des commerces d'Annemasse, qui est une concurrence déloyale pour les commerces genevois ;
- à intervenir auprès des TPG afin de refuser toute publicité déloyale en faveur de commerces de France voisine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une publicité est affichée sur des trams des TPG avec ce gros titre : « CÔTÉ ANNEMASSE – DU BON DU BEAU DU VRAI – AVEC LE TRAM VOS COURSES DE NOËL EN CENTRES VILLES DEVIENNENT UN JEU D'ENFANT ! »

Cette publicité tout à fait déloyale, pour nos commerces genevois qui tirent la langue, est un message que nous ne pouvons tolérer.

Les TPG sont tout à fait en droit de refuser une publicité sur leurs trams ou leurs bus. Ils n'ont pas manqué de le faire avec des placards du MCG qui ne leur convenaient pas et que nous avons donc dû modifier en conséquence.

Actuellement, les commerces genevois sont mis à rude épreuve par la concurrence de l'arrivée du CEVA et la prolongation du tram jusqu'au centre d'Annemasse.

Cette publicité dénote une arrogance certaine et cause un tort considérable aux commerces genevois pendant les Fêtes de fin d'année, période cruciale pour ce secteur économique.

Actuellement, le tourisme d'achat crée déjà des dégâts importants pour le commerce genevois, mettant en péril des emplois et des PME locales. C'est la substance économique de notre canton qui est ainsi mise en danger par cette publicité irresponsable.

Nous pouvons d'autant moins l'accepter que les commerces genevois contribuent par leurs impôts au financement des TPG qui sont subventionnés – faut-il le rappeler ? – à plus de la moitié de leur budget. C'est ainsi la contribution des commerces de notre canton qui sert à la destruction de ces mêmes commerces genevois.

Les commerces annemassiens prétendent qu'eux seuls ont « du bon, du beau, du vrai », ce qui est mensonger et tout à fait déloyal face à leurs concurrents genevois qui, si nous le comprenons bien, n'ont pas « du bon, du beau, du vrai ».

Nous comprenons ainsi pourquoi certains ont défendu le projet de prolongation du tram sur Annemasse et le projet CEVA, qui ont comme finalité de siphonner la substance de l'économie genevoise.

Nous nous opposons vigoureusement à ce type de pratiques.

Il est bien évidemment indispensable de protéger les résidents genevois face à ces attaques menées par certains intérêts économiques et il convient de donner un signal clair.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de soutenir la présente motion.